

La formation pratique

La formation pratique se fait sur un véhicule avec un enseignant diplômé d'une autorisation d'enseigner.

Elle porte sur 4 compétences du REMC qui doivent être enseignées et acquises à la fin de la formation pour prétendre à passer son permis de conduire.

Les 4 compétences sont :

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous – compétences seront traitées en abordant les points suivants avec l'élève :

1. Le pourquoi ;
2. Le comment ;
3. Le risque ;
4. Les influences de son entourage et de son mode vie ;
5. Les pressions exercées par la société : publicité, travail, loisirs... ;
6. L'auto –évaluation.

Les heures de conduite sont programmées sur voie publique, l'auto-école ne disposant pas de circuit fermé.

Les leçons de conduite se déroulent telles que

- 5 minutes d'installation
- 5 minutes de présentation des objectifs,
- 40 minutes de conduite effective pour la réalisation des objectifs définis,
- 5 minutes de bilan et commentaires afin de définir si l'objectif de la leçon a été atteint, et déterminer les points acquis et les points à améliorer

En cours de formation, une fois que les 4 compétences ont été travaillées, nous procédons à des examens blancs afin que l'élève puisse se positionner quant à son aptitude à se présenter à l'examen pratique

Dans le cadre de la conduite accompagnée AAC et Supervisée, lorsque l'enseignant estime que l'élève conducteur est prêt à commencer la phase dite de « conduite accompagnée », nous programmons le Rdv Préalable avec le futur accompagnateur, ce qui nous permettra de lui délivrer l'attestation de fin de formation initiale AFFI.

Un rdv Pédagogique est programmé 6 mois après, un autre le sera peu avant la date d'examen pratique. Ces rdv sont nécessaires afin de vérifier le niveau de conduite de l'élève, s'entretenir avec l'accompagnateur et l'élève, recueillir leurs impressions, répondre à leurs questions, et déterminer si il y a des points à retravailler.

Nous appliquons le Programme REMC

PROGRAMME DE FORMATION REMC **B** Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avvertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les Caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

Passage de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Lors de cet examen le candidat doit

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative - Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs - Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre - Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.